

Dossier Questions/Réponses

Marché ACCORD-CADRE DE FOURNITURE EN AZOTE ET LOCATION DE CONTENANTS POUR LA PLATEFORME PIVOINE DE L'INSTITUT DE COMBUSTION, AÉROTHERMIE, RÉACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT (ICARE)

Q1 : *En cas de changement de titulaire par rapport au précédent marché, les frais d'installation, de démontage, de remontage et les frais de transports de réservoirs ou de bidons sont à la charge du titulaire.*

Les frais de démantèlement sont-ils bien à la charge de l'ancien titulaire puisque ça concerne son installation ?

R1 : Le CCP a été modifié.

Q2 : *En cours d'exécution du présent marché et/ou au terme de cet accord-cadre, les frais d'installation, de démontage, de remontage et les frais de transports de réservoirs ou de bidons sont à la charge du titulaire du marché en cas de changement de prestataire pour un futur marché.*

Cet alinéa a un sens si vous supprimez « En cours d'exécution du présent marché » pour être cohérent avec la suite « en cas de changement de prestataire pour un futur marché »

R2 : Le CCP a été modifié.

Q3 : Acceptez-vous de reporter d'un mois le délai de remise des offres ?

R3 : Deux semaines de publication ont été rajoutées, fixant la date de remise des offres au 16/10/2026 à 12H.

Le RC a été modifié.

Q4 : Dans le RC article V - VISITE DES LOCAUX, vous indiquez une visite facultative "Les candidats indiqueront via la plateforme de dématérialisation des achats (PLACE) uniquement et parmi les dates proposées celle ayant leur préférence."

Pouvez-vous nous indiquer quelles sont les dates proposées ?

R4 : Deux visites sont proposées :

- **Le 15/09/2026 à 10h.**
- **Le 22/09/2026 à 14h.**

Q5 : Il est également écrit que *“ Les offres remises par les candidats qui n’ont pas effectué la visite obligatoire et qui n’auront pas remis le récépissé de visite seront jugées irrégulières ”*

Pouvez-vous nous préciser si la visite est facultative ou obligatoire ?

R5 : La visite est bien facultative, le RC a été modifié en ce sens.

Q6 : Évaporateur visible sur les photos : souhaitez-vous que le prochain stockage fournisse de l’azote en phase gazeuse ?

Si oui, quelles sont les pressions et les débits souhaités ? (Même questions que pour la fourniture en gaz liquide)

R6 : oui, 6 bars et les débits sont faibles puisque cela n’alimente que les électrovannes de régulation en sortie.

Q7 : Pour la fourniture en gaz liquide, pouvez-vous nous préciser votre profil de consommation ?

Durée de consommation journalière (0/8h - 8/16h - 16/24h)

Nombre de jour de consommation par semaine

Débit nominal en litre par heure

Débit maximal en litre par heure

Débit de pointe en litre par heure

Durée des pointes

Nombre de pointes par jour

Pression de service

Pression max

Pression mini

Pression au point d’utilisation

Nombre de points d'utilisation

Besoin d'une régulation fine ?

R7 : La durée de consommation est de 24h lors des essais

Nombre de jour de consommation par semaine : 7 en période d'essai

Débit nominal en litre par heure 45l/h

Débit maximal en litre par heure 90 l/h

Débit de pointe en litre par heure 110 litres/h

Durée des pointes : variable, dépend des moteurs et des conditions de fonctionnement

Nombre de pointes par jour : variable, dépend des moteurs et des conditions de fonctionnement

Pression de service : 8 bars

Pression max : 10 bars

Pression mini : 7 bars

Pression au point d'utilisation : 6 bars

Nombre de points d'utilisation : 2 un pour le panneau cryo frontale et un cryo frontale + latérale.

Besoin d'une régulation fine ? La régulation se fait en sortie de système cryogénique avec des électrovannes de régulation en phase gazeuse.

Q8 : Sur les photos fournies nous voyons 1 ligne isolée sous vide et une ligne en phase gazeuse avec un réchauffeur. Pouvez-vous nous confirmer que le stockage dispose d'une sortie liquide et d'une sortie gaz ?

R8 : oui.

Q9 : Regard/avaloir visible en pied de dalle sur la photo :

Pouvez-vous nous préciser s'il s'agit d'un réseau eaux pluviales ou eaux usées et où les eaux se déversent ?

R9 : Il s'agit d'un réseau d'eau pluviale qui se déverse vers la route à l'extérieur du bâtiment.